

Roubaix-Tourcoing

ET LE BORD DE LA PRAIRIE

Les examens pour les candidats officiers de la réserve active et de l'armée territoriale se poursuivent activement dans le Nord. Il est probable qu'ils seront terminés vers le milieu du mois.

Les examens sont clos à Arras où 83 concurrents étaient seulement inscrits. Encore faut-il déduire un certain nombre d'abandonnés.

Amiens également a terminé les épreuves d'admission. La Semaine religieuse annonce que M. Leveaux, vicaire de Montigny-lez-Clary, est nommé curé de cette paroisse.

M. Pauwels, curé de St-Sylvestre-Cappel, est décédé le 1er décembre.

Hier, à l'occasion de la fête de leur professeur, M. Reussel, les élèves du cours de dessin d'architecture de la ville lui ont offert une magnifique couronne. Un des élèves, M. Wagnon, a exprimé en fort bons termes la reconnaissance de tous envers un maître aussi distingué que dévoué.

Hier, le nommé Jules C... longeait le bord du canal tout en décrivant des zigzags qui disaient assez qu'il avait fait de nombreuses libations.

Arrivé à la hauteur de la maisonnette du maître-nageur, il perdit l'équilibre et tomba à l'eau. Le maître-nageur, qui l'aperçut, démonta aussitôt son canot et à l'aide d'un crochet retira C... que ce bain rafraîchissant avait dégrisé. C... en se frotta heureusement, été quitte pour la peur.

On lit dans l'Echo du Nord : Plusieurs habitants du faubourg de Roubaix nous prient d'appeler l'attention de la ville sur les dangers que suscite, tous les soirs, à la circulation publique, l'obscurité du passage de la porte de Roubaix, depuis l'enceinte murale jusqu'au poste d'écrou. Il y a là un espace de 80 mètres dépourvu de lumières et d'autant plus périlleux à traverser que les travaux en cours d'exécution ont fait supprimer momentanément un des parapets.

Nous apprenons que le douanier Merlier, dont nous avons annoncé la blessure dans une lutte contre des contrebandiers sur la route de La Bassée, n'a pas été frappé par la balle d'un fraudeur.

Voici comment les faits se seraient passés. Merlier tenait par la bride le cheval du contrebandier qui a été arrêté. Le fraudeur allait frapper le préposé, quand un camarade de celui-ci menaça l'agresseur de son revolver. Le bâton, en s'abaissant, fit baisser le canon de l'arme et la balle vint malheureusement frapper Merlier au bas-ventre.

Comme nous l'avons dit vendredi, ce projectile n'a pu encore être extrait ; mais quoique l'inflammation se soit assez vivement développée, le médecin qui soigne le blessé ne désespère aucunement de le sauver.

Un assassinat, commis avec une audace telle que les annales du crime en offrent peu d'exemples, a plongé vendredi la population de Cambrai dans la terreur et la consternation. Voici le récit que nous en donne l'Emancipateur :

C'était en pleine ville, non loin de la Cathédrale, vers cinq heures après-midi.

Un individu vint sonner au n° 9 de la rue St-Georges, habité par Mme Desmarest, née Seilliez, rentière, âgée de soixante ans. La bonne vieille, qui vivait seule dans sa maison, s'en alla pour ouvrir, en s'éclairant avec une lampe qu'elle venait d'allumer. Mais à peine eut-elle vu, par la porte entr'ouverte, la mine suspecte du visiteur, qu'elle s'efforça de fermer la porte sur lui. Celui-ci poussa violemment et finit par entrer. Dans la lutte, le verre de la lampe était tombé en se brisant sur le trottoir.

Il ne passait personne en ce moment dans la rue. L'homme pouvait croire que son invasion audacieuse n'avait pas eu de témoin. Il se trompait.

Vis-à-vis la maison de Mme Desmarest, demeure l'un des vicaires de la Métropole, M. Decorne. M. Decorne était en ce moment à l'église, mais sa servante, regardant par hasard dans la rue, avait vu une partie de la scène que nous avons décrit plus haut.

Elle sortit à la hâte, pressentant quelque malheur. La porte de chez Mme Desmarest était fermée et l'on entendait des cris étouffés à l'intérieur. La pauvre fille, effrayée, se mit à appeler « au secours ! » Elle courut chez les voisines, auxquelles elle raconta ce qu'elle avait vu. Nul ne prenait au sérieux son récit.

Dépendant un attroupement s'était formé dans la rue. Mille versions circulaient parmi la foule, les suppositions

s'échangeaient sans que personne s'avisât de prendre le parti d'entrer de force chez Mme Desmarest. Quelques personnes eurent au moins la bonne pensée d'aller prévenir la police. Le commissaire central arriva, accompagné de deux agents ; l'un de ceux-ci s'introduisit par la fenêtre dans la maison et ouvrit la porte.

Quinze minutes s'étaient écoulées. Il était trop tard.

On retrouva à l'extrémité du corridor, gisante et mourante, la pauvre Mme Desmarest. Une corde double, terminée par un nœud coulant, lui étranglait le cou. Elle râlait encore.

L'assassin, en entendant du bruit, s'était caché ; mais avant de fuir, détail affreux à donner, il avait eu soin de lier la corde derrière la gorge de sa victime, de façon à hâter la mort et à empêcher toute dénonciation. Le misérable devait être dans la maison, personne ne l'ayant vu sortir.

Les perquisitions commencèrent. Le salon, la salle à manger, la cave, la petite cour, les chambres du haut, furent successivement et inutilement explorés. On monta au grenier et l'on fouilla dans tous les coins, aussi inutilement. Pourtant, des débris de verre tapissaient le plancher. En regardant la lucarne du toit on constata que les vitres en avaient été brisées. Mais cette lucarne était placée à une assez grande hauteur, et, d'un autre côté, l'on était sûr que l'unique fenêtre du grenier n'avait pu servir à l'évasion, cette fenêtre prenant jour sur la rue, d'où l'on aurait aperçu le fugitif. A tout hasard, plusieurs hommes grimperent sur le toit, mais sans voir autre chose que des empreintes de pieds sur les ardoises.

L'assassin avait bien été sur le toit, mais il en était redescendu.

Dans quelle partie du grenier se trouvait-il ? Les recherches recommencèrent sans plus de résultat.

Déjà l'on allait les interrompre quand on aperçut, entre la cage de l'escalier et la muraille, une grande caisse de bois renversée. Un enfant avait remarqué déjà que cette caisse semblait remuer.

On la souleva. L'homme se trouvait dessous.

« Ne me faites point de mal ! » te les furent les seules paroles qu'il prononça en se voyant découvert.

Il ne semblait éprouver aucune émotion. Les cris d'indignation de la foule qu'il traversa pour se rendre à la prison, le laissent aussi insensible. La confrontation, qui eut lieu un moment après, ne l'impressionna pas davantage.

Si c'est là le coup d'essai du misérable, on voit que c'est un coup de maître.

Da reste, les précédents de Ruffin (c'est le nom du criminel) sont ceux d'un mauvais sujet de la pire espèce. A peine âgé de vingt-six ans, il a subi plusieurs condamnations pour vol, et il y a longtemps qu'il a quitté ses parents, lesquels sont d'honnêtes ouvriers, pour vivre dans le dérèglement et l'inconduite.

Ruffin a été écroué à la maison d'arrêt.

Les funérailles de la pauvre Mme Desmarest auront lieu après demain lundi.

CONVOI FUNÈBRE Les amis et connaissances de la famille TOULEMONDE-DESSAUVAGE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Mme APOLINE-AMÉLIE-JOSEPHINE DESAUVAGE, décédée à Lannoy, le 5 décembre 1874, dans sa 59^e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister au convoi et service solennels qui auront lieu le mardi 8 décembre 1874, à 9 heures, en l'église de Lannoy. L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Tournai, 23.

CONVOI FUNÈBRE Les amis et connaissances de la famille BARBOTIN-BARBIEUX, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Mme CHARLOTTE BARBIEUX, veuve de Monsieur PHILOGÈNE BARBOTIN, décédée à Roubaix, le 5 décembre 1874, à l'âge de 76 ans et 7 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et d'assister à la messe de convoi qui sera célébrée le lundi 7 décembre 1874, à 9 heures, et au convoi et service solennels qui auront lieu le mardi 8 courant, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Martin. Les vigiles seront chantées le lundi 7 courant, à 4 heures 1/4 du soir. L'assemblée à la maison mortuaire, rue d'Iskermann, 51.

OBIT SOLENNEL Un obit sera célébré le lundi 7 décembre 1874, à 10 heures, en l'église Saint-Martin, pour le repos de l'âme de Monsieur EDOUARD-DÉJIRE-JOSEPH MARTIN, docteur en médecine et médecin honoraire de l'hôpital de Roubaix, époux de dame EMMA MARCHANT, décédée à Neuilly-sur-Seine, le 5 novembre 1874, à l'âge de 48 ans. La famille prie les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

OBIT SOLENNEL Un obit solennel sera célébré le lundi 7 décembre 1874, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, pour le repos de l'âme de Monsieur JULES FÉRAILLE, époux de Dame CÉLINE DESVIGNES, décédé subitement à Roubaix, le 8 décembre 1873, à l'âge de 34 ans et 9 mois. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu. 7833

BOUQUET SAINT-ÉLOI. — La commission à l'honneur d'annoncer au public qu'elle exposera cette année un bouquet mesureur 10 mètres de circonférence sur 3 mètres 50 centimètres de hauteur du 6 au 14 décembre courant, au café Léopold, rue Nationale, 88, à Lille. M. Deroo-Maire a été chargé par la commission de ce merveilleux bouquet.

Faits Divers

Dans une ferme isolée et tombant en ruines, de Zoteux, près d'Annoy, (Pas-de-Calais) est mort récemment, après une courte maladie, un vieillard de 83 ans qui n'avait jamais été marié.

La chambre où il passa de vie à trépas offrait l'aspect le plus misérable. Les murs en torchis, plusieurs fois trempés par des malfaiteurs, avaient été mal réparés que la pluie et la neige y entraînaient librement et qu'un homme, pour y pénétrer, n'aurait eu qu'à écarter avec la main les baurées d'épaves et les planches qui les garantissaient, les fenêtres étroites et basses étaient garnies de vitres crasseuses que traversaient à peine les rayons du soleil. L'intérieur était envahi par des araignées de tout genre, et leurs mille réseaux couraient de poutre en poutre sans crainte d'être déchirés par le balai.

Quant à l'âtre du sol, émaillée de champignons verdâtres, elle n'avait pas été nettoyée depuis plus de dix ans.

Le grabat où couchait le maître de ce logis, était en rapport avec l'appartement : matelas puant, draps et couvertures d'une saleté révoltante. La tête du vieillard reposait sur un sac dur et lourd que recouvrait une sorte d'oreiller ; à ses côtés un fusil de forme suédoise et un sabre rouillé ne le quittaient jamais.

Dans les derniers jours, une vieille femme veillant près du lit, et de temps en temps un serviteur venait demander au moribond s'il ne manquait rien. Le curé de Zoteux vint à son tour lui prodiguer les soins de son ministère, et le vieillard quitta le monde en paix avec Dieu.

L'homme qui mourait dans cette profonde détresse était Louis-Joseph Denquin, communément appelé dans le pays le père Denquin, le plus riche propriétaire foncier du canton d'Annoy.

Lorsque le décès fut constaté, les scellés furent apposés dans la maison. Le sac très dur qui servait d'oreiller au défunt renfermait environ dix-neuf mille francs en pièces d'or de l'époque de Louis XV et de Louis XVI. Le sol de la chambre mortuaire, débarrassée de ses ordures et profondément fouillée, présentait de nombreuses cavités contenant des pots en grès qui regorgeaient d'or et d'argent de tous les types, la plupart n'ayant plus cours.

Les fouilles furent continuées dans tous les réduits, dans les parois, dans les ouvertures en chaux, même dans la cour et la pâture contiguë. L'or sortait partout comme d'une mine inépuisable. Les sommes ainsi découvertes, composées en grande partie de vieux louis et d'écus de six et de trois francs, atteignent, paraît-il, un chiffre considérable. L'enfouissement d'une partie de ce numéraire remonte à la fin du siècle dernier, et avait été fait sans doute par le père du défunt à l'époque de la Révolution.

M. Denquin a dû augmenter l'épargne paternelle dans des proportions énormes, car il ne faisait de dépenses d'aucune sorte, et il entassait dans des pots l'argent qu'il touchait lui-même.

Malheureusement, les écus du vieux millionnaire éveillaient d'ardentes convoitises dans le pays, et dans ses dernières années, la cour d'assises de Saint-Omer a souvent frappé de peines afflictives et envoyés à la Nouvelle-Calédonie d'audacieux malfaiteurs qui avaient revendiqué par la force la dime de ces trésors. On évalue à environ 100 000 fr. le montant de ces vols.

M. Denquin supportait philosophiquement ces épreuves : il n'a jamais dénoncé personne ni voulu déposer en justice contre aucun accusé ; bien plus, comme s'il eût craint pour sa vie en irritant les voleurs par des obstacles mis à leurs desseins, il s'est constamment opposé à ce qu'on réparât les brèches qu'ils avaient faites au mur de sa maison.

On se rappelle encore les débats qui se déroulèrent à plusieurs reprises devant la cour d'assises et les récits des journaux qui firent du père Denquin une sorte de personnage légendaire. Sa fortune, qu'on grossissait et triplait à plaisir, avait excité d'autres convoitises que celles des voleurs de bourses.

Un jour, une voiture de louage de Montreuil déposait dans la cour de la vieille ferme une élégante jeune fille qui venait offrir sa main et son cœur... aux écus du père Denquin. L'avare fit froid accueil à la frottée parisienne qui se hâta de remonter en voiture avec ses charmes et de quitter Zoteux.

Malgré l'avarice proverbiale qui lui faisait négliger les soins de propreté les plus élémentaires, M. Denquin n'avait pas fermé la cour à tout sentiment d'humanité. Il était quelquefois généreux, à sa manière. Il n'était ni le fils de la mère, ni le débiteur ; il laissait ses fermages aux taux où il les avait trouvés ; ses occupants venaient-ils se plaindre de pertes de bestiaux, d'insuffisance de récoltes, il leur faisait remise d'une partie ou même de la totalité de leurs fermages.

On en cite un qui n'avait rien payé depuis

cinq ans. Son bail allait prendre fin ; il vint trouver son propriétaire pour solliciter un nouveau bail.

— Tu n'y penses pas, lui dit celui-ci, tu ne m'as jamais donné un sou.

— Oh ! monsieur, répliqua le rusé fermier, faites-moi remise de ce que je dois, je paierai exactement à l'avenir.

Le bail fut renouvelé, mais le fermier fit comme par le passé, il ne paya rien. M. Denquin le laissa tranquille.

On sait de quelle manière ce capitaliste opérât le placement des fonds qui paraissent par ses mains. Par bonheur, il avait des notaires qui faisaient des recettes et les employaient fructueusement.

Ses manoirs et vergers, en grand nombre, étaient couverts d'arbres séculaires ; depuis cinquante ans la cognée n'en avait jamais abattu un seul, et dans sa ferme de Zoteux tous ceux qui tombaient de vieillesse ou que le vent arrachait restaient couchés par terre dans l'état où leur chute les avait jetés.

Dans quelques jours les notaires de l'arrondissement de Montreuil vendront aux enchères tous ces beaux arbres si respectés naguère par leur propriétaire.

Malgré cette déplorable administration, M. Denquin laisse une succession superbe, beaucoup d'argent monnayé ayant cours, de vieilles valeurs d'or et d'argent démonétisées, des pièces mobilières, et environ trois mille mesures de terre au soleil. Il est mort ab intestat ; ses héritiers, au nombre d'une vingtaine, sont des parents collatéraux, les uns riches, quelques-uns dans l'aisance, et d'autres dans un état voisin de la misère. Le plus fort héritier sera le fils, qui aura fait une magnifique affaire le jour de la mort du père Denquin. (Indépendant, de Saint-Omer).

Encore un épistémote célèbre ! Le célèbre général Garibaldi, élu député au Parlement italien, écrit au non moins célèbre général Boreone une lettre dans laquelle il se qualifie de « plante exotique » au sein de cette Assemblée, et dans laquelle il exprime comme un vague pressentiment d'être probablement mis à la porte, comme à Bordeaux. Cette résignation est bien faite, dit la Patrie, pour désarmer. — par le rire, — les ennemis du célèbre général.

— On écrit de Bz ers, 30 novembre : Un incident curieux s'est produit la semaine dernière à la mairie, à l'occasion d'un mariage. A la question du maire : Monsieur, voulez-vous prendre pour votre légitime épouse, etc.

Le futur a répondu : « Oui, citoyen. » Parait-il, s'est écrié le maire, la loi ne vous oblige pas à répondre : Oui, monsieur, ou bien : Oui, monsieur le maire, mais elle ne vous oblige pas non plus à entendre : Oui, citoyen. La loi vous commande de répondre : oui ou non, et elle m'ordonne de recueillir le consentement ou le refus que ces deux mots contiennent. Je vous invite donc à rester dans les limites de la loi, faute de quoi je refuse de procéder au mariage... Monsieur, voulez-vous prendre, etc.

« Oui », a répondu cette fois, sans hésitation, le marié.

TRIBUNAUX

Il vient de se dérouler devant le conseil de guerre de la 15^e division militaire, siégeant à Trépoing, une affaire qui rappelle les plus tristes jours de la Terreur.

Le 4 septembre, une bande armée, conduite par un certain Cambolieu, après avoir enlevé de force les écharpes des maires et des adjoints, après avoir envahi le domicile du receveur et du maire de la commune de Palada, est allée frapper à la porte du curé, M. Caffort, en proférant des menaces de mort.

Neus empruntons à l'acte d'accusation les émoouvants détails de cette scène barbare dont se sont rendus coupables ces forcenés :

Au moment où Cambolieu et ses amis volent au presbytère, apparaît Pierre Dagueux, qui, à l'extrémité du toit, tenait son fusil à la main, dans la position d'un homme à l'affût. La porte de la maison curiale résista aux coups qui lui ont été portés. M. Caffort entra par sa fenêtre et demanda la cause de cette agression :

— Citoyen Caffort, s'écria Cambolieu, ouvre au nom des autorités nouvellement constituées.

— Je n'ouvriai, répondit le curé, que si vous voulez respecter ma personne, ma servante et mon pauvre mobilier.

Joseph Cambolieu et d'autres le mettent en joue avec leurs fusils. M. Caffort se retire précipitamment.

— Cours me chercher ton pal en fer, s'écrie Jean Cambolieu, de plus en plus surexcité, en s'adressant au jeune Michel Malé.

Celui-ci va chez lui chercher le pal demandé et le rapporte.

Jean Portes le lui arrache des mains et en porte un premier coup contre la porte, Pierre Payron, dit Basses, Pierre Vilacèque, Jean Cambolieu, frappent à coups redoublés.

M. Caffort, voyant sa porte près de céder, se décide à ouvrir.

A peine est-il sur le seuil que deux hommes le saisissent. Jean Cambolieu, tirant une corde de sa poche, la lui passe autour du cou ; Pierre Payron aide à l'attacher, tandis que Joseph Cambolieu et Pierre Vilacèque maintiennent le prisonnier. La foule entoure le curé et veut le forcer à crier : Vive la République !

— Si vous voulez une République sage et modérée, leur dit-il, je pourrais crier : Vive la République ! mais celle que vous voulez est trop barbare pour que je puisse l'aimer.

Se voyant lier comme un malfaiteur, il ajoutait :

— Je suis semblable à Notre-Seigneur Jésus-Christ, entraîné par les Juifs.

On l'emmène. Payron-Basses tire la corde par devant, Jean Cambolieu la tire par derrière.

François Alduy, Abdon Alduy, l'arme au bras, accompagnent le prisonnier. Jean Cabanes, le drapeau à la main, le sabre au côté, précède le cortège.

Devant lui, Jacques Lugans fait avec

son cliquois retentir les airs de ses plus brillantes fanfares.

Grau Semmen s'est précipité au clocher, là, il sonne le glas funèbre, entremêlant ses lugubres notes de la traditionnelle farandole.

M. Caffort était tirailé dans tous les sens, et se plaignait d'être trop serré par les cordes.

— Quand je tire mon âme, foutou cochoo, il ne se plaint pas, s'écria Peyrou, dit Basses.

Des gendarmes et quelques bons citoyens cherchent à délivrer le curé, mais ils sont insultés, boucoulés et frappés.

Nous passons d'autres détails aussi écœurants.

Enfin, la bande forcenée, après avoir maltraité le pauvre curé pendant deux jours le conduit à la limite de la commune.

Arrivée aux limites de la commune, la foule s'arrête.

Le curé, se retournant, demande à Jean Cambolieu l'argent qu'il lui doit, en lui disant :

— Je ne sais pas où je vais, je suis sans ressources.

Nous sommes en République, lui répond Cambolieu. Il payait sa dette en expulant son bienfaiteur.

— Gens de Palada, s'écria M. Caffort ; vous avez commis aujourd'hui une mauvaise action, prenez garde d'en être un jour punis.

La foule répond par un grand cri de : Vive la République et revient sur Palada.

Après avoir entendu les défenses des accusés, le conseil délibère, et rend un jugement qui condamne :

Peyrou Basses à cinq ans de prison ; Grau Semmen à trois ans de prison ; Pierre Villa ceque à deux ans de prison ; François Alduy à deux ans de prison ; Michel Bach à un an de prison ; Emmanuel Baquet à six mois de prison ; Pierre Dagueux à un mois de prison ; Michel Malé à quatre mois de prison ; Jean Portes à un mois de prison ; Isidore Artus à quinze jours de prison.

Les accusés Peyrou, Mallart, Cabanes et Lugans sont acquittés.

VARIÉTÉS

La journée de l'étudiant anglais aux universités d'Oxford et de Cambridge. — Les événements des dernières années ont appelé l'attention sur le régime et l'organisation des universités allemandes. L'Angleterre s'est vivement préoccupée de la question, au point de vue de ses deux grandes et célèbres universités d'Oxford et de Cambridge, ainsi que des réformes qu'il pourrait être nécessaire d'y introduire.

De là, l'enquête dont nous avons parlé, et qui, pour la première fois, a révélé au public le chiffre énorme des revenus annuels de ces deux établissements : 18 millions de francs environ. A ce propos, nous avons décrit l'organisation de deux universités anglaises qui ne ressemblent guère à celle des établissements universitaires du continent.

Après avoir fait connaître les collèges qui composent chacune de ces universités, nous allons parler de ceux qui les habitent. Le lecteur verra que la vie de l'étudiant anglais, en ces deux établissements, n'y est pas moins curieuse que les établissements eux-mêmes.

Dès qu'il entre aux universités d'Oxford et de Cambridge, et qu'il est immatriculé dans un des collèges dont nous avons parlé, l'étudiant y reçoit un logement composé au moins de deux pièces, une chambre à coucher et un salon. Ces logements sont contigus ou juxtaposés, comme dans nos habitations parisiennes ; ce qui n'est pas, comme on sait, le cas, pour les maisons de Londres, où chaque a son habitation particulière.

La moyenne des loyers y est de 258 fr. ; quelquefois le prix n'est que de 125 à 210 fr. ; mais, en d'autres collèges, il est de 750 fr. pour un noble, comme à la Trinity (Cambridge), par exemple.

Le collège ne fournit que les quatre murs ; c'est à l'étudiant d'orner et de meubler son appartement comme il lui plaît. Ordinairement, il achète le mobilier de son prédécesseur, ce qui est à l'avantage de son prédécesseur, car il a laissé tomber son autre porte de frise, le jeune homme est complètement chez lui, aussi libre que le premier citoyen venu de la libre Angleterre.

Le matin, il doit assister à l'office religieux ; mais il n'est pas forcé de se lever avant l'heure à laquelle cet office a lieu, c'est-à-dire huit heures. La plupart se jettent à bas du lit aux coups de cloche qui sonnent matines et passant leur grande robe, descendant à la hâte. Deux pointures, placés à l'entrée de la chapelle, marquent les pré-sents sur une liste et signalent l'absence des autres. Le déjeuner suit immédiatement le service religieux. Chacun le prend dans sa chambre, sinon dans la chambre d'un ami ou même en ville. C'est du thé ou du café avec des petits pains et du beurre, auquel on peut ajouter des suppléments du dehors. L'étudiant est servi par un domestique qui dessert à la fois cinq ou six appartements, le sont (à Cambridge on le nomme le gyp), l'homme de confiance que l'étudiant retrouvera derrière sa chaise, dans la journée, au réfectoire, lui présentant la carte, prêt à recevoir ses ordres et à faire ses commissions.

Le collège fournit à l'étudiant ce qu'on appelle les commons, c'est-à-dire le pain et le beurre, que le secul porte là où son jeune maître déjeune. Aussi lui demande-t-il chaque matin, en entrant dans sa chambre, où il lui apporte son eau chaude : « Monsieur, déjeune-t-il dans sa chambre ? » (Breakfast in your room, sir ?), et quand la réponse est négative : « Dans la chambre de qui, monsieur déjeune-t-il ? » (In whose room, sir ?).

On voit que les jeunes gentlemen aiment à retrouver, même à l'université, les aisances et le confort de l'home paternel. Le emploi de secul est fort recherché ; car, outre des gages de 1,500 fr. par an, ce factotum